

Visa pour employés d'entreprises françaises signataires d'un accord de partenariat

- Un formulaire de demande de visa de court séjour dûment complété en français ou en anglais et signé par le demandeur
- Deux photographies d'identités récentes
- Passeport + Photocopie de toutes les pages non vierges
- Carte d'identité ou permis de résidence délivré par les autorités compétentes de la municipalité de Shanghai, des provinces de l'Anhui, du Jiangsu ou du Zhejiang, (original + photocopie et traduction en français ou en anglais)
- Pour les étrangers résidant en Chine : visa de travail en cours de validité (original + photocopie)
- Attestation de travail, d'emploi ou de fonction à établir selon le modèle fourni par le consulat, en français ou en anglais (original + photocopie)
- Lettre d'invitation établie par l'entreprise invitante en France (original + photocopie), précisant :
 1. l'identité et la fonction de la personne invitée
 2. l'objet et la durée de son séjour en France
- Réservation de billet d'avion aller-retour (photocopie), uniquement en version anglaise ou française - pas de version chinoise
- Assurance médicale internationale soins/hospitalisation/rapatriement (photocopie), uniquement en version anglaise ou française - pas de version chinoise
- En cas de demande de visa de circulation (multi entrées 90jours/semestre valable un an) : déclaration selon laquelle le titulaire du visa s'engage à détenir une assurance pour chacun de ses séjours ultérieurs dans l'espace Schengen
- Si le demandeur vient « soit apporter une expertise particulière à une entreprise française du même groupe soit suivre une formation pour la mise en œuvre d'un projet à l'étranger » (Article R.5221-30 du code du travail) : autorisation provisoire de travail (APT) délivrée par la DIRECCTE (photocopie) – voir ce sujet : <http://direccte.gouv.fr/>

Attention : en cas de demande de visa de circulation un an, cette APT devra avoir été validée par la DIRECCTE pour une période de 12 mois, en application de la circulaire du Ministère de l'Immigration NOR IMIG100124C du 12/11/2010 : http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2010/11/cir_32066.pdf